



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3222

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Déchèterie fluviale - Avenant au contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement SUEZ, Compagnie fluviale de transport (CFT) et Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2019

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Ljung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3222**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Déchèterie fluviale - Avenant au contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement SUEZ, Compagnie fluviale de transport (CFT) et Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En partenariat avec l'ensemble des acteurs, la Métropole de Lyon teste sur son territoire la mise en place et l'usage d'une déchèterie fluviale, dispositif innovant de collecte de déchets, venant compléter le réseau actuel de déchèteries. Constituée d'une barge spécifiquement aménagée et d'un pousseur, cette déchèterie vient s'amarrer chaque samedi (hors interdictions de navigation) pour la journée le long du quai Fulchiron (rives de Saône). Le soir, la déchèterie fluviale rejoint le port Edouard Herriot pour déchargement sur site. Les déchets ainsi collectés suivent ensuite les filières de traitement habituelles.

La Métropole a acté, par la délibération du Conseil n° 2016-1115 du 21 mars 2016, la mise en place de ce dispositif, en partenariat avec le groupe SUEZ, par sa filiale SITA centre-est, associé à la CFT, à la CNR et à Voies navigables de France (VNF). L'expérimentation, dont la réalisation est prévue par convention, est un programme de recherche et développement au sens de l'article 14 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, compte tenu du caractère innovant et expérimental et de la spécificité des prestations projetées. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il ressort de cette 1<sup>ère</sup> période d'expérimentation que la durée initialement prévue de 18 mois est insuffisante pour apprécier l'intégralité des bénéfices apportés par ce dispositif. Il est nécessaire de prolonger, pour une durée qui ne pourra dépasser un an, l'expérimentation de la déchèterie fluviale.

Les conditions de cette phase d'expérimentation complémentaire sont identiques à la 1<sup>ère</sup> phase, à savoir un amarrage de la déchèterie sur le quai Fulchiron toute la journée du samedi sauf en cas de crues. Un avenant de prolongation doit donc être conclu pour, notamment, définir les modalités financières de la participation de la Métropole dans ce projet. L'intervention financière de la Métropole porte sur la prestation de collecte des déchets des usagers par ce dispositif innovant. Conformément à la réglementation relative aux marchés publics de services recherche et développement, la Métropole ne finance pas l'intégralité de la prestation. Le montant qu'elle verse pendant toute la durée de l'expérimentation est estimé en fonction du coût de collecte en déchèterie fixe. Il est de 60 000 € TTC par trimestre soit un total de 240 000 € pour l'année complète ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Décide :**

a) - la prolongation du dispositif de déchèterie fluviale pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,

b) - l'avenant de prolongation de la convention passée entre la Métropole et le groupement composé de la CFT, la CNR et avec SITA centre-est pour mandataire.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 240 000 € TTC pour une année complète, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 0P25O4993.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**